



Forêts tropicales : Point d'étape et nouveaux défis. *Quelles orientations pour les acteurs français ?*



Défis de la mise en œuvre de la légalité dans les Accords de Partenariat Volontaire dans les pays du Bassin du Congo.

Alain Pénelon

11-12 janvier 2012

Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

27 rue de la Convention – 75015 PARIS



APV négocié : pour quoi ?

1°) attaquer l'exploitation illégale et le commerce qui en découle et

2°) garantir au marché européen la fourniture de produits forestiers légaux

1°) Défis de la mise en œuvre : *passer de la négociation à l'action !*

- Insertion des dispositions légales / réglementaires,
- Nécessité de rendre la légalité « fonctionnelle » ,
- Édition de toutes les procédures,
- Évaluation de l'intégrité des agents,
- Mobilisation effective des autres administrations...



1°) Défis « techniques » de la mise en œuvre :

1. *Insérer les dispositions légales,*
2. *Rendre la légalité fonctionnelle,*
3. *Éditer toutes les procédures techniques,*
4. *Évaluer l'intégrité des agents,*
5. *Mobiliser effectivement les autres administrations...*

Mais aussi, 2°) défis issus des choix opérés lors des négociations :

- Contrôle du marché domestique,
- Export de bois issus du domaine forestier non permanent, c-à-d, prélevés sans contrainte ni coût de gestion.
- Production de bois issus de filière informelle...



1°) Défis « techniques » de la mise en œuvre

+ 2°) Défis « politiques » de la mise en œuvre

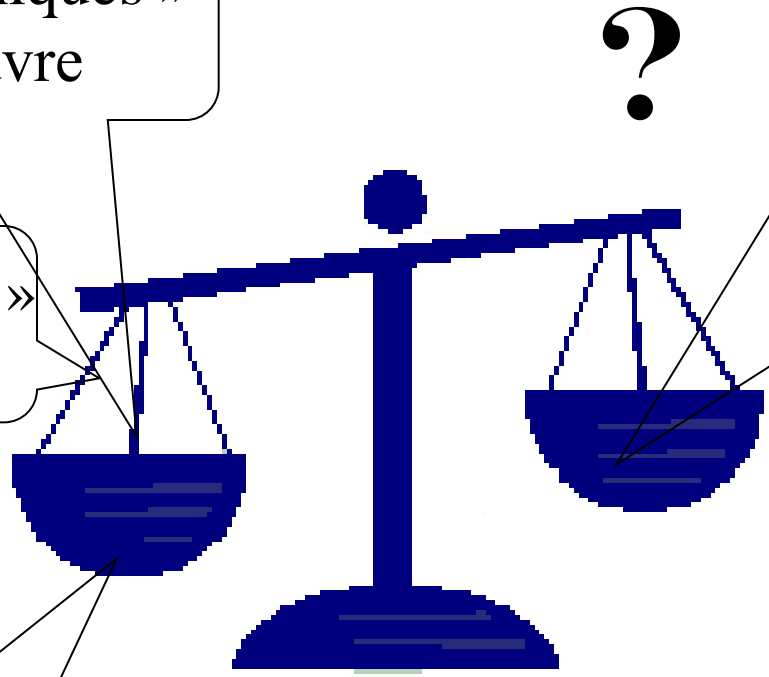
- =**
- **Rappel !** Loi seule est insuffisante et limitative
 - **SVL impose un changement radical...** des réformes en forme de *révolutions* !
 - **Rappel !** Priorité du pays : APV avant RBUE
 - **Rappel !** APV : gouvernance améliorée au-delà de la *légalité* !
 - **Rappel !** Marché = moteur de l'APV
 - **Rappel !** Autorisation FLEGT = sésame d'accès au marché européen, donc prisé.



1°) Défis « techniques »
de la mise en œuvre

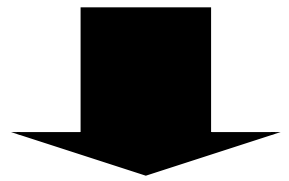
3°) Défi « stratégique »
de la mise en œuvre

2°) Défis « politiques »
de la mise en œuvre



Défis + grands
que ceux de la
mise en œuvre :

- agro-industrie
- mines...
- Construction
d'une vraie
gouvernance du
secteur...



Empêcher de menacer
l'Amgt et la certification



Conclusions

- La légalité n'est pas négociable
- La construction d'une gouvernance forestière solide = un indicateur tangible de la volonté des pays à engager des réformes
- Le traitement nécessaire de la question d'affectation des terres

Malgré toutes ces restrictions, la légalité pourrait devenir le dernier bastion pour « défendre » les forêts et maintenir un commerce en conformité avec les attentes de la durabilité et les besoins des pays.



Merci de votre attention

Alain Pénelon

Conseiller Régional Gouvernance Forestière / FLEGT

COMIFAC

penelon_alain@yahoo.fr